

ACCUEIL POPULATION	2026
Verre cassé (tout verre cassé sera remplacé par la commune et refacturé)	1.20 €
Gobelet non rendu lors d'un prêt	0.60 €
Droit de place pour une journée - Société commerciale	63 €
Droit de place pour une journée - Autre utilisateur	32 €
Photocopies Noir & Blanc	
A4 recto	0,40 €
A4 Recto Verso	0,60 €
A3 Recto	0,70 €
A3 Recto Verso	1,10 €
Photocopies Couleur	
A4 Recto	0,70 €
A4 Recto Verso	1,10 €
A3 Recto	1,30 €
A3 Recto Verso	2,20 €
Cartes postales	0,60 €
Livre Gilbert Cheron	24 €

- La reproduction des documents administratifs est facturée au maximum prévu par les textes, frais d'envoi en sus le cas échéant : 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ; 2,75 € par cédérom.
- Photocopies gratuites pour les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires RMI- RSA pour dossiers personnels et sur justificatifs.
- Photocopies gratuites pour les conseillers municipaux dans le cadre de leur fonction d'élu.
- Gratuité des documents remplaçant les fiches état-civil : carte nationale d'identité, livret de famille, passeport, carte d'ancien combattant, carte d'invalide civil, carte d'invalide de guerre, extrait ou copie d'acte d'état civil.
- Lorsque la copie fait l'objet d'un envoi postal, les frais de port sont à la charge de l'intéressé (conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif).

Concessions Cimetière		2026
Concession en terrain	15 ans	291 €
	30 ans	561 €
Mise à disposition colombarium	15 ans	1 139 € (848€ de mise à disposition de la case + 291€ de concession pour 15 ans)
	30 ans	1 409 € (848€ de mise à disposition de la case + 561€ de concession pour 30 ans)
Plaque + gravure Jardin du souvenir		210 €

Pour rappel, le produit des services funéraires est réparti entre le CCAS pour 1/3 et la Commune pour 2/3. Il sera envoyé un titre à l'utilisateur pour Avis des sommes à Payer pour la totalité du montant de la concession (titre émis sur le budget communal). À la fin de chaque année, un reversement sera effectué au CCAS correspondant au tiers des recettes de concessions.

Services techniques	2026
Main d'œuvre/heure	36 €

<b>Complexe du Phénix</b>	<b>Mésanger Associations</b>	<b>Mésanger Particuliers Entreprises</b>	<b>Hors communes Particulier Associations Entreprises Instances</b>  <i>Soit 30% de + sur tarif Mésanger</i>	<b>Instances territoriales pour les réunions</b>  <b>Soit 50% du tarif pour les locations hors Commune</b>
Bar seul	65 €	150 €	195 €	98 €
Salle Clair Obscur + Bar	300 €	350 €	455 €	227,50 €
Salle Clair Obscur - Réunion	Gratuit	150 € Pas de location aux particuliers	50% de l'utilisation	114 €
Salle Olympe + Bar	300 €	Pas de location	Pas de location	
Remise en température (cuisine)	80 €	80 €	104 €	52€

Réservation salle la veille si libre à partir de l'état des lieux : 10% du tarif de la location de la 1ère journée au lieu de 91€ à ce jour,

Suppression du tarif week-end,

Rajout d'un tarif pour les locations de salles sur plusieurs jours consécutifs : 1er jour : tarif plein, jours suivants : 50% de réduction,

Pour les associations Mésangéennes : gratuité pour les réunions.

*Les tarifs s'entendent TTC.*

*Les verres à disposition doivent être rendus propres.*

*La mise à disposition de la régie (son et lumière) est comprise dans le prix de la salle du clair-obscur.*

*Chèque de caution de 1000 euros.*

*Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par argent communal.*

*En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions "normales" du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par le Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.*

*La mise à disposition d'un technicien pour la régie lors d'un spectacle sera facturée 150€.*

<b>Salle Anne Gandon</b>	<b>Mésanger Associations</b>	<b>Mésanger Particuliers Entreprises</b>	<b>Hors communes Particulier Associations Entreprises Instances</b>  <i>Soit 30% de + sur tarif Mésanger</i>	<b>Instances territoriales pour les réunions</b>  <b>soit 50% du tarif pour les locations hors Commune</b>
1/2 salle sans cuisine	80 €	167 €	217 €	109 €
1/2 salle + cuisine	150 €	300 €	390 €	195 €
Salle entière sans cuisine	125 €	250 €	325 €	163 €
Salle entière + cuisine	200 €	450 €	585 €	293 €

Réservation salle la veille si libre à partir de l'état des lieux : 10% du tarif de la location de la 1ère journée au lieu de 91% à ce jour,  
 Suppression du tarif week-end,  
 Rajout d'un tarif pour les locations de salle sur plusieurs jours consécutifs : 1er jour : tarif plein, jours suivants : 50€ de réduction,  
 Pour les associations Mésangéennes : gratuité pour les réunions.

*Les tarifs s'entendent TTC.*

*Chèque de caution de 1000 euros.*

*Etat des lieux entrant/sortant OBLIGATOIRE par agent communal.*

*En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions "normales" du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.*

<b>Maison des associations</b>	<b>Mésanger Associations</b>	<b>Mésanger Particuliers Entreprises</b>	<b>Hors communes Particulier Associations Entreprises Instances</b>  <i>Soit 30% de + sur tarif Mésanger</i>	<b>Instances territoriales pour les réunions</b>  <b>soit 50% du tarif pour les locations hors Commune</b>
Salle des Marronniers et espace de convivialité	Gratuit	82 €	107 €	54 €
Salle des Hirondelles	Gratuit	40 €	52 €	26 €
Bureau partagé	Gratuit	40 €	52 €	26 €
Salle des Mésanges	Gratuit	40 €	52 €	26 €
Salle du Lavoir	Gratuit	Pas de location pour les particuliers Entreprises : 112€ (journée) 21€ (heure)	Pas de location pour les particuliers Entreprises : 160€ (journée) 30€ (heure)	80€

*Les tarifs s'entendent TTC.*

*Chèque de caution de 500 euros.*

*Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par un agent communal.*

*En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions "normales" du ménages, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.*

**Toutes salles utilisées sont gratuites pour l'organisation des réunions suivantes : Assemblée générale des associations Mésangéennes, spectacle de Noël des écoles, sépulture, Amicale des pompiers et réunion des associations Mésangéennes.**

## Tarifs pour le remplacement des clés et badges perdus

Remplacement des clés et badges perdus par les particuliers, entreprises et associations  
= 70 €

## Tarif horaire pour l'utilisation du terrain synthétique Gabriel BORDAY

Tarif d'utilisation horaire des équipements (terrains + vestiaire + éclairage) sur stade Gabriel BORDAY. **La location du terrain synthétique se fait par créneau de 3h, soit 95,43€ par créneau.**

## Tarifs liés aux animaux en divagation

- Forfait de capture : 60€
- Tarif journalier pour les animaux recueillis au Centre Technique Municipal ou dans tout autre lieu de dépôt (tarif appliqué dès la 1ère heure) : 20€

## Fixation d'un tarif de droit de place pour le marché hebdomadaire sur la Commune

Commerçant abonné	10€ du mètre linéaire par trimestre
Commerçant passager	2€ du mètre linéaire par jour
Commerçant n'ayant pas réservé	20€ du mètre linéaire par jour

- Les tarifs comprennent l'eau et l'électricité.